

Pollution Dans les Ardennes, l'usine Métal blanc plombe encore Bourg-Fidèle

ENQUÊTE

Condamnée pour «mise en danger de la vie d'autrui», l'entreprise de recyclage de batteries continue de nuire à l'environnement de la commune. «Libération» est allé à la rencontre de ses habitants et de son maire, qui oscillent entre inquiétude et «loi du silence».



Le maire de la commune, Eric Andry, recueille les plaintes des habitants.

Par **MARIANNE BARBOSA-ANASTASE**
Envoyée spéciale à Bourg-Fidèle (Ardennes)
Photos **ALBERT FACELY**

Eric Andry laisse tomber un lourd dossier sur la table. Epais d'une quinzaine de centimètres, il renferme toute l'histoire du site Métal blanc, installé au cœur du village de Bourg-Fidèle, dans les Ardennes, depuis 1968. Celui qui aura causé le plus de cauchemars à ce maire, qui n'est d'ailleurs pas au bout de ses peines. Vingt ans après sa première condamnation en 2005 par le tribunal de Charleville-Mézières, l'entreprise du même nom – autoqualifiée «d'octogone» et qui revendique son appartenance à l'économie circulaire via plusieurs certifications – est toujours visée par des arrêtés préfectoraux, pointant des dépassements récurrents des rejets autorisés en zinc et en plomb. Mais les autorités n'ont jamais ordonné sa fermeture. A partir de batteries usagées et de tout autre déchet plombeux, l'usine en produit de nouvelles, ainsi que des câbles et du plomb laminé.

Forte d'un chiffre d'affaires annuel de 50 millions d'euros et d'un effectif de 50 salariés, elle est le seul site Seveso «seuil haut» des Ardennes – considérée comme présentant un risque majeur de catastrophe industrielle.

En 2010, la Cour de cassation a définitivement condamné la société Métal blanc pour le double délit de «pollution» et «mise en danger de la vie d'autrui». Elle avait dû s'acquitter d'une amende de 100 000 euros pour avoir contaminé les sols, le ruisseau et l'air de Bourg-Fidèle entre 1996 et 1999, et verser 133 000 euros aux familles victimes de saturnisme, une intoxication au plomb, particulièrement dangereuse pour le développement du cerveau des enfants, qui affecte également les os et les reins. L'affaire refait surface le 20 mars. La préfecture, la caisse primaire d'assurance maladie des Ardennes et l'Agence régionale de santé (ARS) Grand-Est publient le bilan d'une campagne «d'incitations» au dépistage du saturnisme, visant la population de la commune. Si aucun cas n'est alors recensé, il est tout de même fait état d'un nombre indéterminé de personnes chez qui les taux de plomb relevés dépassent le

seuil de vigilance. En réalité, l'étude est surtout le reflet du tabou que représente l'usine – et l'idée que ses activités doivent perdurer coûte que coûte – parmi les habitants. Pour preuve : à Bourg-Fidèle, personne ne connaît quelqu'un ayant participé à cette fameuse campagne de dépistage. Pas même du côté de la mairie, de l'école, de l'association des parents d'élèves ou du club de foot... Une habitante finit par mentionner quelques enfants dont la plombémie est anormale, avant de préciser que leurs parents ne souhaitent pas s'exprimer davantage. «Dans les petits villages, c'est la loi du silence», dit-elle simplement. Sur les 830 riverains, 265 sont pourtant concernés par cette initiative lancée en septembre, qui ne cible que les enfants de moins de 18 ans et les femmes enceintes.

Surexposition permanente

Les résultats du dépistage sont succincts. Un communiqué annonce que les taux de plomb varient de 3,3 à 31 microgrammes par litre (µg/L), soit «tous en dessous du seuil de 50 µg/L, niveau à partir duquel on parle de saturnisme». Mais seules 64 personnes ont répondu à l'appel.

«Certains n'ont pas osé refaire des analyses», commente l'édile, Eric Andry, un peu ennuyé. Est-ce que les gens ne veulent pas savoir si les résultats de leurs enfants sont positifs ? Quand on parle de dépistage et de saturnisme, tout le monde se dit :

«Ça y est, Métal blanc, c'est reparti...» Contactées, l'ARS Grand-Est et la préfecture des Ardennes n'ont pas détaillé ce bilan. Et la mairie de Bourg-Fidèle, le conseil départemental et l'académie de Reims, tous conviés à une réunion



L'usine est installée dans le village depuis 1968.

d'information organisée par l'ARS et la préfecture au sujet de cette campagne, n'ont pas eu accès au rapport complet... Il y a pourtant de quoi réagir. Une note du Haut Conseil de la santé publique (HCSP), publiée en 2021, observe que «dans toutes les classes d'âge, certains des effets du plomb sur la santé sont sans seuil de dose : autrement dit, ils peuvent être observés même à de faibles niveaux de plombémie». Le rapport mentionne des risques cognitifs, sur le comportement, l'audition et les reins chez les enfants, et notamment la pression artérielle pour les adultes. Le HCSP est formel : le seuil de plombémie des enfants de 7 à 17 ans indiquant une surexposition au métal est établi à 30 µg/L, et non 50 µg/L. Dans un courrier adressé aux laboratoires dans le cadre de ce dépistage, l'ARS Grand-Est préconise de prescrire une plombémie de suivi, en cas de doute, jusqu'aux 6 ans des enfants, «compte tenu de la persistance de l'exposition sur la commune». Mais l'organisme n'établit aucun lien entre cette réalité sanitaire et les activités passées ou présentes de l'entreprise Métal blanc. Le premier jugement prononcé à l'encontre de la société par le tribunal de Charleville-Mézières l'affirmait pourtant déjà en 2005 : «Les experts concluent à l'existence d'un lien direct entre les diverses pollutions au plomb, au cadmium, à l'arsenic et les activités de l'usine Métal blanc durant une vingtaine d'années.»



«Peur que ça continue»

Le site a depuis été placé sous surveillance, et relève du régime des installations classées pour la protection de l'environnement. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de la région Grand-Est est chargée de son inspection, et communique ses résultats une à deux fois par an lors d'une commission préfectorale à Charleville-Mézières. Convité, Eric Andry y apporte un petit cahier bleu, dans lequel il consigne les

plaintes des habitants, liées aux odeurs et au bruit émis par l'usine. «On a toujours peur que ça continue», souffle le maire, accoué à son bureau. La société Métal blanc a été visée par cinq arrêtés préfectoraux de mise en demeure depuis 2021, mentionnant «des dépassements récurrents en zinc et en plomb» sur les conduits de son site. Le dernier en date, publié le 24 mars, souligne que ce sujet avait déjà été relevé lors d'une visite d'inspection en juillet 2023. «Des non-conformités ont été constatées presque tous les mois depuis novembre 2022», indique l'arrêté. Au mois d'octobre, les valeurs maximales en zinc étaient par exemple 86 fois supérieures à la limite d'émission. «Des dépassements récurrents des valeurs limites d'émission concernant les rejets atmosphériques peuvent impacter la santé des riverains», avertit ce même rapport. Un habitant suit ce dossier avec attention. José Andry – qui est, par ailleurs, le cousin du maire – assiste à la commission de la préfecture en tant qu'observateur des activités de l'usine sur l'environnement. Il regrette des imprécisions et la non-obligation de communiquer certains données. Pour évaluer ses retombées atmosphériques, deux jauges se trouvent à l'intérieur du site. Ce sont les seules dont les rejets ne sont pas exprimés en taux de plomb par l'entreprise, mais en «indicateur de diffusion» – soit mêlés à d'autres métaux. «Cela fait plusieurs fois que je demande leur quantité de plomb. L'usine me répond : "On ne le mesure pas, et on n'a pas l'obligation de vous le donner"», raconte le retraité, irrité. Pour lui, ces informations sont importantes : le gymnase de Bourg-Fidèle, fréquenté par les enfants, se trouve juste en face de l'usine. «J'ai posé ce problème en préfecture et on m'a dit qu'on n'avait pas besoin de connaître le taux de plomb retombant sur ces deux

bornes. Je suis certain que l'entreprise le mesure, mais qu'elle ne veut pas le donner», soupire José Andry, qui réclame ce détail depuis dix ans. Interrogée, la Dreal de la région Grand-Est affirme que les résultats de cette surveillance «montrent que l'impact des rejets actuels de Métal blanc n'est pas préoccupant pour l'environnement ou pour la santé des riverains». Et ajoute : «Les valeurs limites imposées dans l'arrêté préfectoral sont nettement inférieures aux valeurs limites européennes ou nationales.» Pas sûr que cela suffise à rassurer le maire. «Cela fait vingt-cinq ans que l'usine nous mène en bateau.» Sans militer pour sa fermeture, Eric Andry se montre ferme sur un point. «Ce n'est pas l'emploi qui prendra le dessus sur la santé publique.» Le village est pourtant forcé de vivre avec cette pollution. Les habitants cultivent des potagers dans des sols qu'ils savent contaminés aux métaux lourds. Dans une interview au journal *Ardennais*, le délégué territorial de l'ARS confirme que les taux les plus importants à Bourg-Fidèle «font état de plus de 300 milligrammes par kilo de sol de plomb». C'est précisément ce seuil, déterminé par le HCSP, qui avait été retenu pour imposer la dépollution des sols autour de l'usine Metaleurop, dans le Pas-de-Calais, maitesolonte de la production de métaux non ferreux et fermée en 2003. Une telle opération n'a pas été menée depuis bien longtemps autour du site Métal blanc. Aujourd'hui, l'entreprise propose tout de même aux volontaires de faire analyser les récoltes de leurs potagers. Une habitante ayant requis l'anonymat – des membres de sa famille travaillent à l'usine – fait pousser des fruits et légumes dans son jardin situé à 800 mètres. En octobre, tous étaient dans les normes, excepté ses framboises, qu'il lui a été formellement déconseillé

de consommer. Elle raconte qu'elle n'a pas suivi cette recommandation, en plus de n'avoir reçu aucune trace écrite des relevés. «Les rejets de l'usine ne sont pas ressentis par la population, donc elle ne s'en plaint pas», observe Eric Andry. Mais la localisation de l'entreprise au cœur de Bourg-Fidèle a toujours posé problème. Alors que le site industriel possède sa propre station d'épuration, ses émissions se retrouvent jusque dans les boues de celle du village. Un document de la chambre d'agriculture des Ardennes indique qu'un prélèvement réalisé présente une concentration en plomb de 513 mg/kg, le seuil maximal étant fixé à 800 mg/kg. Depuis les révélations de la pollution des eaux du village au début des années 2000, la mairie a interdit la pêche dans le ruisseau de la Muère, qui passe derrière le site industriel. «Personne ne veut donner l'autorisation de pêcher dedans, explique le maire en haussant les épaules. S'il n'y avait pas cette usine, on aurait beaucoup moins de problèmes.»

«Rescapés de l'industrie»

Mais une autre logique prévaut en ces terres ardennaises, profondément marquées par la désindustrialisation au tournant du millénaire. En dix ans, plus de la moitié des fondries du département ont fermé. «Tout s'est effondré», commente Frédéric Degraeve, correspondant pour le quotidien *L'Ardennais* à Bourg-Fidèle. Alors, pour 50 personnes qui y travaillent encore, il faut sauvegarder l'emploi. Les quelques rescapés de l'industrie qui restent, il ne faut pas y toucher. Une association de défense de l'environnement, regroupant les parents des enfants touchés par le saturnisme, avait été créée à Bourg-Fidèle avant que l'affaire ne soit médiatisée dans les années 2000. Ses fondateurs avaient été lourdement punis par certains ouvriers de l'usine, inquiets de perdre leur travail. «Il y a eu une espèce de guerre civile entre ceux qui souhaitent sa fermeture et les autres», raconte l'une de ses anciennes membres, aujourd'hui âgée de 78 ans. Aucun habitant n'a souhaité reprendre les activités du collectif. Le sujet reste sensible dans le village, même si l'usine n'est plus directement menacée de fermeture. L'un de ses jeunes salariés, qui a souhaité rester anonyme, veut croire que les activités du site ne sont «pas en litige» avec les taux de plomb relevés. Un autre, plus âgé, jure que la direction «use de tous les moyens pour protéger la santé de ses employés». Contactée, l'entreprise Métal blanc n'a pas répondu à nos sollicitations. «Avant, on était pas toutes ces données qui nous permettaient de réaliser le danger, mais aujourd'hui, on sait», souffle Eric Andry. «Former boutique ne fait jamais plaisir, soude un menuisier de l'équipe municipale. Mais les autorités auraient dû faire partir Métal blanc.» Et le maire de repartir avec son dossier sous le bras, pas près d'être refermé. ➔

carnet

ANNIVERSAIRE DÉCÈS

Valence (26)
Le Chesnay
Roquencourt (78)

Guy-Noël MOSER

nous a quitté le 13 mai 2002.
Il est infiniment présent dans nos cœurs.

Ayez une douce pensée pour lui.

DÉCÈS

Montreuil (93)
Anna, Samuel, Nadège, Stéphane, ses enfants, leurs conjoints et leurs enfants, Anny, Nicole, Guy, ses frères et sœurs, leurs conjoints, leurs enfants et petits-enfants, ainsi que tous ses nombreux amis.

ont la tristesse de vous annoncer le décès de

Robert DARDOUR

survenu le mercredi 7 mai 2025.

C'était sa dernière séance !

L'enterrement aura lieu le jeudi 15 mai 2025, au cimetière nouveau de Montreuil (Seine-Saint-Denis), à 14H00, au 30 avenue Jean moulin, à Montreuil.

LIBÉRATION

Vous organisez un colloque, un séminaire, une conférence...
Contactez-nous

Réservations et insertions
la veille de 9h à 10h pour une parution le lendemain

Tarifs : 16,50 € TTC la ligne - Forfait 10 lignes - 153 € TTC pour une parution 15,30 € TTC la ligne suppl. abonnés et associations - 10 €

Tél. **01 87 39 80 00**

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes par e-mail : carnet-lib@lemediatv.fr